

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE SEEBACH

67160

Tel.: 03 88 94 74 06

Fax : 03 88 53 16 19

mairie.seebach@orange.fr

N° 019/2025



**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION**

TOURNOI DE TENNIS DE SEEBACH

Du 3 au 6 juillet 2025

Le Maire de la commune de SEEBACH

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, suite à l'organisation du tournoi du tennis club de SEEBACH du 3 au 6 juillet 2025 de fermer le parking public situé au niveau des courts de tennis, à proximité de l'école maternelle de SEEBACH,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement sont interdits à compter du **03 juillet 2025 de 07h00 à 01h00 et jusqu'au 6 juillet 2025 à 01h00**, sur la parcelle section 6 n° 28 et section 8 n° 1. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable :

- aux véhicules de l'organisation,
- aux véhicules de secours,
- aux véhicules des forces de l'ordre,

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **la Sous- Préfecture de HAGUENAU - WISSEMBOURG,**
- **M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WISSEMBOURG,**
- **Les services de secours,**
- **Au tennis club de SEEBACH.**

Fait à SEEBACH, le 02 juillet 2025

Le Maire



Michel LOM

